

# RAPPORT

**Du Commissaire chargé de réviser, imprimer et publier,  
en définitive, les Statuts Refondus pour le Bas Ca-  
nada.**

---

**A SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE SIR EDMUND WALKER  
HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Bri-  
tannique du Nord, etc., etc., etc.**

*Plaise à Votre Excellence :*

Dans le rapport fait à Votre Excellence par feu Sir J. B. Macaulay et moi-même, le 3 mars, 1859, qui accompagnait le projet imprimé des Statuts Refondus du Canada, devenu loi depuis, nous avons l'honneur de faire part des raisons pour lesquelles il nous était impossible de soumettre en même temps le projet des Statuts Refondus pour le Bas Canada, et de dire à Votre Excellence que notre œuvre était alors en bonne voie de progrès, et que quelques mois de travail, après la clôture de la session qui se tenait alors, suffiraient pour achever cette tâche, qui devait embrasser en outre la législation de cette même session. J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter à Votre Excellence le volume qui renferme le projet imprimé de la version française de ces Statuts. Quatre cents exemplaires, en langue française, et trois cents, en langue anglaise, pourront sous peu être distribués pour l'usage du gouvernement et de la législature.

Pour ce travail, l'on a adopté le même plan, les mêmes arrangements, que pour les Statuts Refondus du Canada, et les observations offertes dans notre rapport du 3 mars, 1859, s'appliquent presque également aux deux volumes. Les Statuts qui ont exclusivement trait au Bas Canada, ont, généralement parlant, été refondus, " en conservant, autant que possible, les mots de l'original,—en omettant les pures redondances de style,—en incorporant les amendements dans les dispositions qu'ils modifient,—en classant le tout dans le meilleur ordre qu'on ait pu adopter, sans s'attacher à celui de l'original, s'il y avait possibilité de l'améliorer,—et en divisant et transposant les sections chaque fois que la clarté et la précision semblaient l'exiger."